

Après plusieurs décennies de gestion par l'Etat, le secteur des assurances au Bénin a été ouvert aux privés en novembre 1994 par la libéralisation du secteur vie et en mars 1998 par la mise en liquidation de la SONAR.

Les assurances au Bénin : Un marché en plein essor

Le marché béninois des assurances était exploité dans les années 60 et suivantes par les filiales des compagnies européennes. A son avènement en 1972, le régime militaire au pouvoir qui a décrété la nationalisation de toutes les sociétés étrangères; le secteur des assurances a connu la naissance de la Société Nationale d'Assurance et de Réassurance (SONAR).

Vingt-cinq ans plus tard, la défavorable conjoncture économique mondiale des années 80, a créé des difficultés économiques qui ont conduit le Bénin à signé avec les institutions de Bretton Woods, plusieurs programmes d'ajustement. Face aux exigences desdits programmes, le Bénin s'impose un nouveau départ économique à l'aune des décisions de la Conférence des forces vives de la nation de février 1990. C'est le passage du système économique dirigiste à l'économie de marché; le secteur des assurances en a bénéficié.

Dès lors, la SONAR a vu ses activités de la branche Vie confiées au secteur privé en 1994 avec la création de la toute première compagnie privée d'assurance Vie du Bénin : l'Union Béninoise des Assurances Vie. (UBA-VIE)

Quatre ans plus tard, en 1998, se fut le tour de la branche IARD avec la naissance de L'Africaine des assurances mettant définitivement fin au monopole d'Etat dans le secteur des assurances.

Aujourd'hui, le marché compte treize compagnies réparties comme suit :

•Six dans la branche IARD à savoir:

L'Africaine des Assurances, NSIA, FEDAS, GAB, AGF BENIN, et la SARB qui est la dernière compagnie à obtenir son agrément.

•Sept dans la branche Vie à savoir : UBA VIE, COLINA, ARGG, AVIE, NSIA VIE, SADES et PAPME VIE qui est la dernière compagnie à obtenir son agrément.

A ces compagnies, s'ajoutent des sociétés de courtage en assurances.

Toutes les compagnies, à l'exception des dernières à obtenir leurs agréments, ont opéré sur un marché rendu difficile par une rude concurrence doublée d'une décélération du taux de croissance économique depuis 2002. Malgré cet environnement, le marché ne cesse de croître.

LES DONNÉES DE L'EXPLOITATION.

En 2004, les émissions, toutes branches confondues, ont atteint un montant de 18.532.167.682 F CFA. La branche IARD représente à elle seule, 85,36% desdites émissions contre 14,64% pour la branche vie.

En 2005, ces émissions ont connu une croissance de 8,40% environ, passant à 20.088.542.789 F CFA avec un poids de 80,13% pour la branche IARD et 19,87% pour la Vie.

Les chiffres d'affaires des marchés Vie et IARD sont respectivement 3.990,04 millions et 16.098,5 contre 2.712,35 millions et 15.819,8 millions en 2004. Ces chiffres font ressortir une croissance de 47,10% pour la branche Vie et de 01,76% pour la branche non Vie.

Avec 19,87% des réalisations globales du marché en 2005 contre 14,66% en 2004, l'assurance vie a connu un accroissement de 5 points. Cette performance est essentiellement due à l'envolée des produits de la grande branche et de la capitalisation dont les chiffres d'affaires sont respectivement de 1.347,15 millions et 1.525,18 millions contre 1.219,48 millions et 1.140,48 millions en 2004.

Les charges, quant à elles, sont acceptables au regard des normes de la profession.

En effet, les prestations échues et les charges de provisions mathématiques représentent 63,91% de l'exploitation Vie. Les charges de sinistres de l'assurance IARD représentent 34,90% de l'exploitation de ladite branche.

Ces données ont conduit la branche Vie à dégager un bénéfice de 292,21 millions

de F CFA en 2005 contre 361,48 millions de F CFA en 2004. Quant à l'exploitation de la branche IARD, elle a enregistré un résultat net de 2.095,338 millions de F CFA contre 1.410,29 millions de F CFA en 2004 soit une progression de 67,30%.

En 2006, le niveau des émissions s'est élevé à plus de 22.000.000.000 de F CFA

UNE SOLVABILITÉ IRRÉPROCHABLE.

La crédibilité des compagnies d'assurance se juge entre autre par leur solvabilité car elles doivent justifier d'actifs suffisants pour protéger au mieux l'intérêt des assurés.

En 2005, les marchés Vie et non Vie ont constitué respectivement une marge réelle de 2.025,86 millions et 6.770,72 millions de F CFA contre 1.401,10 millions et 5.5408,27 millions de F CFA en 2004.

En somme, les deux branches ont dégagé respectivement des excédents de marge de 1.555,16 millions et 3.903,38 millions de F CFA soit un total d'excédents de marge de 5.458,54 millions contre 3.452,23 millions en 2004.

De ces différentes marges, il ressort comme marge réglementaire 3.338,04 millions pour une marge disponible totale de 8.796,64 millions de F CFA. Il en résulte un taux de couverture de marge de solvabilité de 263,52% contre 202,83% en 2004.

Ces chiffres traduisent le dynamisme du secteur. Ce qui justifie sans doute l'entrée de nouvelles compagnies sur le marché.

Il faut noter que le nombre de cadres recrutés dans les compagnies d'assurance est en augmentation depuis 2004. Cette politique des compagnies consistant à recruter beaucoup de cadres vise essentiellement la professionnalisation du secteur. En effet les analystes estiment que le secteur connaîtra dans les prochaines années une embellie qui sera due d'une part à l'amélioration de la